

ÉTUDE

LE DEVENIR DES AGRICULTEURS INSTALLÉS HORS DU CADRE FAMILIAL

LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS AGRICOLES BIENTÔT ASSURÉ PAR DES CITADINS ?



AVRIL 2004

Service des Etudes
et
de la Communication



CHARGÉ(E) D'ÉTUDES : FRANÇOIS LEFEBVRE
AUTEUR(S) : MICHAËL QUELEN - STAGIAIRE (NASEA-SEC)
PARTENAIRES : ADASEA ET MSA 24, 25, 49, 64, 86 ET 89



La proportion d'installations hors du cadre familial a doublé entre 1993 et 2001 et atteint plus de 30% du total des installations aidées aujourd'hui. En 2003, plus de 2700 nouveaux chefs (aidés ou non-aidés) étaient des « HCF ».

On peut les partager en 2 groupes : les « locaux » (71%) originaires de la région et plutôt ruraux et les « migrants » (29%) originaires d'une autre région voire d'un autre pays et qui ont une méconnaissance du milieu agricole.

L'installation des « HCF » est l'aboutissement d'un projet de vie (de couple souvent) et la recherche d'une meilleure qualité de vie. Mais cette installation est souvent difficile (difficulté pour trouver des terres, méfiance des propriétaires, ...) Il en résulte une surface moyenne à l'installation plus petite pour les « HCF » que pour les installations familiales. En réaction, les « HCF » tâchent de plus en plus au fil des ans de trouver des productions et des activités agricoles permettant de dégager de fortes valeurs ajoutées (niches de productions, productions peu gourmandes en foncier, vente directe (40%), transformation (24%), accueil à la ferme, ...).

Au final, les « HCF » ne regrettent pas de s'être installés et ne se sentent pas pénalisés par leur statut de « HCF ».

Ils connaissent pourtant plus de difficultés que les installés dans le cadre familial, en particulier sur le plan technique et en matière d'écoulement de production. Ils ne sont du reste que 50% à être en bonne situation financière et 15% sont même déficitaires.

Néanmoins, dix ans après l'installation, près de 9 HCF sur 10 sont encore en activité. Autrement dit, les « HCF » peuvent jouer un rôle dans le renouvellement des générations agricoles.

MOTS-CLÉS

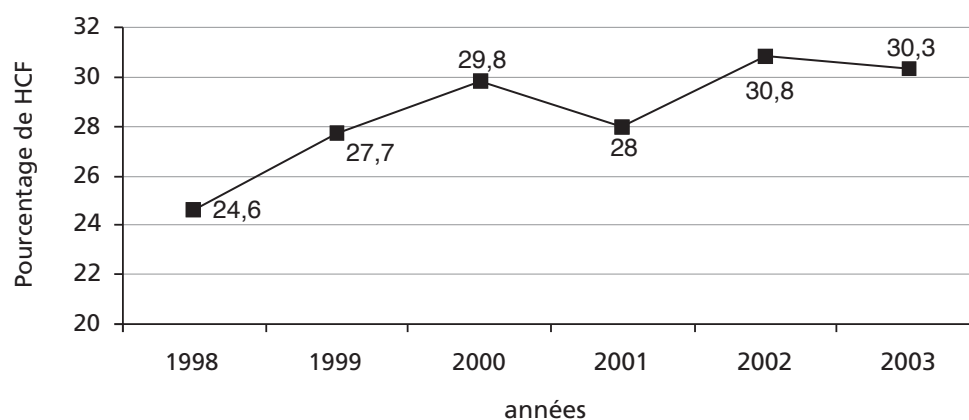
- DÉMOGRAPHIE
- INSTALLATIONS
- HCF
- DÉPARTS
- DEVENIR DES AGRICULTEURS

La transmission des exploitations agricoles reste essentiellement, en France, une affaire de famille. Près des 3/4 des nouveaux installés sont des fils ou filles d'agriculteurs qui reprennent l'exploitation familiale ou remplacent les parents au sein d'exploitations sociétaires. Mais ce schéma évolue. Le nombre de fils ou filles d'exploitants ne permet plus que difficilement d'assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs. Cette tendance s'accroîtra encore dans l'avenir ainsi que le confirme l'observation statistique. Pour prévenir cette sombre perspective, il convient donc d'encourager l'installation de personnes extérieures au monde agricole ou d'enfants d'agriculteurs désirant s'installer en dehors de la ferme familiale.

Ce type d'installations est appelé « hors du cadre familial » (HCF). Plus précisément, on appelle installation hors du cadre familial, toute installation ne se réalisant pas dans le cadre familial (CF) au delà du troisième degré de parenté¹ avec le cédant.

La proportion des installations hors du cadre familial a fortement augmenté ces dernières années, elle a même doublé en 10 ans au niveau national. D'environ 15 % en 1993, la part des installations HCF aidées représente aujourd'hui près du tiers de l'ensemble des installations aidées (31% en 2002).

Part des Installations HCF pour les installations aidées



Cependant ce type d'installation reste mal connu des organismes professionnels agricoles notamment en terme d'évolution de ces exploitations ; et ce tant sur le plan structurel que sur le plan économique, mais également en terme d'évolution sociale de l'agriculteur. Préoccupations pourtant d'autant plus légitimes que le profil de ces agriculteurs est souvent très différent de ceux qui reprennent le flambeau familial. Quels besoins spécifiques en matière de conseil ou d'encadrement ont-ils ? Quelles adaptations des dispositifs d'intervention seraient à prévoir ? Comment ces agriculteurs voient-ils leur avenir ? Et surtout : l'installation HCF peut-elle être un palliatif à la chute du nombre total des installations ?

Pour répondre à ces interrogations, une étude sur le thème du devenir des agriculteurs installés hors du cadre familial a été menée, d'abord au niveau national, puis de manière plus approfondie et sous forme d'enquêtes dans six départements, répartis sur l'ensemble du territoire. Ce travail porte sur les chefs d'exploitations installés avant l'âge de 40 ans sur la période 1993-2002. Le devenir des HCF² sera donc appréhendé sur une durée maximale de 10 ans.

¹ Dans le droit civil, pour connaître le degré de parenté entre deux individus, il faut partir de l'une des personnes, remonter jusqu'à l'ancêtre en commun et redescendre jusqu'à l'autre personne. Chaque étape compte pour un degré. Exemples : Un frère et une sœur sont parents au deuxième degré (on monte jusqu'au parent puis on redescend), un oncle et son neveu sont parents au troisième degré (on part du neveu, on monte à l'un de ses parents, puis grand-parents et on redescend sur l'oncle).

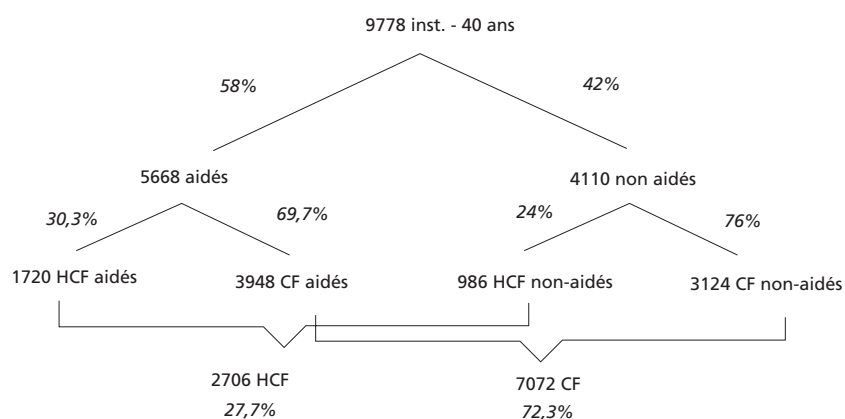
² Par extension, les agriculteurs installés hors du cadre familial seront appelés « les HCF ».

DES HOMMES ET DES PROJETS

LES HCF EN FRANCE

En 2003, près de 10 000 chefs d'exploitations de moins de 40 ans se sont installés sur le territoire national. Plus d'un quart (27 à 28 %) de ces nouveaux agriculteurs sont des HCF ; soit environ 2700 personnes dont près des 3/4 ont reçu la Dotation Jeune Agriculteur (DJA). Plus exactement, 1720 HCF aidés se sont installés en France en 2003. Et même si ce nombre est en léger recul (2000 HCF aidés en 1998), ce tassement n'est en rien comparable à la baisse de 32% de l'ensemble des installations aidées dans le même temps (8306 DJA en 1998, 5668 en 2003).

*Structure des installations de chefs d'exploitation de moins de 40 ans en France en 2003*³



La proportion d'agriculteurs installés hors du cadre familial et ayant bénéficié de la Dotation Jeune Agriculteur n'est pas homogène sur tout le territoire. Si cette proportion reste de l'ordre de quelques pour cents dans certains départements, notamment dans le nord et l'est de la France, elle atteint près de 70% dans des départements du pourtour méditerranéen. Plus précisément, le phénomène de l'installation hors cadre familial est surtout marqué dans le quart sud-est de la France (Provence-Alpes-Côte d'Azur, pourtour méditerranéen, Rhône-Alpes) et l'ouest (Bretagne et Pays-de-la-Loire). A l'inverse, il reste plus limité dans les régions septentrionales (Ile de France, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne, Alsace, Lorraine) et le centre du pays (région Centre et Auvergne). Cette hétérogénéité se retrouve dans les six départements de l'étude⁴ (Dordogne, Doubs, Maine-et-Loire, Pyrénées-Atlantiques, Vienne et Yonne).

DES ORIGINES SOCIALES ET GÉOGRAPHIQUES VARIÉES⁵

Les HCF sont essentiellement d'origine rurale (81%). Cette ruralité s'exprime aussi par des liens agricoles issus de grands parents ou oncles agriculteurs. Souvent cette origine rurale se double d'une origine locale : près des 3/4 des HCF (71%) n'ont pas quitté leur région en s'installant (l'appellation « les locaux » désignera ces HCF). A l'inverse, 29% des HCF ont changé de région voire de pays (on les nommera « les migrants »). Le groupe des migrants se caractérise également par la méconnaissance du milieu agricole, de ceux qui le composent. Du reste, 1/3 des « migrants » est d'origine urbaine et seulement la moitié a un membre de sa famille agriculteur. Dans ce contexte, c'est sans surprise que l'on constate que les migrants sont proportionnellement plus nombreux chez les HCF non-aidés (35%) que chez les HCF aidés (27%). De même, les étrangers sont deux fois plus nombreux chez les HCF non-aidés (15%) que chez les HCF aidés (8%).

³ La répartition des non-aidés (986 HCF + 3124 CF) est une estimation faite à partir des 6 départements étudiés de manière approfondie et dont la liste est dans la note ci-dessous.

⁴ Cette étude a été réalisée avec la collaboration des ADASEA et MSA des départements suivants : Dordogne, Doubs, Maine-et-Loire, Pyrénées-Atlantiques, Vienne et Yonne, et avec le soutien de la CCMSA.

⁵ Sauf mention spéciale, l'analyse concerne les HCF en activité au moment de l'enquête. Les HCF ayant cessé leur activité font l'objet d'une analyse séparée située à la fin de la présente synthèse.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES	“ LES MIGRANTS “	“ LES SÉDENTAIRES “
AGE MOYEN	32.5 ans	28.5 ans
PROPORTION DE FEMMES	45.2 %	19.2 %
PROPORTION DE COUPLES AU MOMENT DE L'INSTALLATION	78.6 %	58.7 %
PROPORTION DE RURAUX	55 %	91.2 %
PROPORTION DE CITADINS	31 %	2.9 %
PROPORTION DE FILS OU DE FILLES D'AGRICULTEURS	16.7 %	53 %

Ces différences d'origine qui séparent le groupe des « locaux » du groupe des « migrants » n'est pas sans conséquence, nous le verrons, sur les divergences d'évolution des exploitations et de leurs exploitants.

LA RECHERCHE D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

La décision d'installation est souvent l'aboutissement d'un projet et même d'un projet de couple. Les objectifs sont alors la recherche d'un nouveau cadre de vie et d'une importante autonomie dans le travail. Ce processus explique, notamment, pourquoi les HCF vivent plus souvent en couple, au moment de l'installation, que les chefs d'exploitations reprenant la ferme familiale. Pour ces derniers, le choix de l'installation est plutôt lié à la volonté de vivre la passion qu'ils ont pour le métier même d'agriculteur. Ces différences s'accroissent encore lorsque l'on considère les seuls « migrants ».

Ainsi, si le niveau de formation moyen des HCF est identique à celui des chefs installés dans le cadre familial, les « locaux » ont presque exclusivement une formation agricole (30% ont un niveau BTS), alors que les « migrants » ont une double formation. La formation initiale de ces derniers est alors générale, et leur diplôme agricole est, communément, du niveau minimum requis pour pouvoir bénéficier des aides à l'installation. En restreignant l'analyse aux HCF non-aidés, on observe qu'un 1/3 d'entre eux n'a aucune formation agricole, ceci leur fermant l'accès à la DJA.

Il n'empêche, les expériences professionnelles des HCF avant leur installation sont longues (7 à 9 ans en moyenne). Et ce sont les migrants et les non-aidés qui ont le plus longtemps travaillé avant de s'installer. Seulement la moitié de ces mêmes migrants et non-aidés ont eu une expérience professionnelle dans le secteur agricole contre plus des 2/3 des agriculteurs locaux ou aidés. On notera également que près du 1/4 des « migrants » était à la recherche d'un emploi avant leur installation contre seulement 10% pour les « locaux ».

Expériences professionnelles antérieures

	HCF AIDÉS	HCF NON AIDÉS	MIGRANTS	SÉDENTAIRES
DURÉE MOYENNE	7 ans	9 ans	9 ans	6.5 ans
POURCENTAGE DE PERSONNES AYANT EU UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DANS LE SECTEUR AGRICOLE	70 %	47 %	55 %	68 %

⁵ C'est à dire sans lien de parenté, au delà du 3^{ème} degré de parenté, avec les précédents agriculteurs.

S'INSTALLER ET S'INSÉRER

Un parcours à l'installation synonyme de parcours du combattant ?

Sans parler du coût, les HCF identifient deux difficultés principales dans leur parcours à l'installation : le montage du projet et la recherche de leur exploitation.

- Dans le cadre du montage du projet, sont mis en accusation – refrain bien connu - les lourdeurs et délais des démarches administratives. Ces nouveaux exploitants regrettent également le manque, voire l'absence de références économiques dès lors qu'ils envisagent de s'investir dans des productions innovantes pour la région.

- L'exploitation est trouvée dans 3 cas sur 4 grâce au réseau relationnel des futurs exploitants. Il s'agit à 90% de reprise de structures déjà existantes. Les difficultés sont beaucoup plus marquées pour les « migrants » qui cumulent souvent les handicaps : être « étrangers » à la région, pas ou mal connaître le milieu rural, pas ou mal connaître le monde agricole. Cela se traduit par un accès aux moyens de productions des moins facile, les propriétaires méfiants préférant louer leurs terres à de « vrais agriculteurs ». Dans ce contexte, les « migrants » sont souvent amenés à acheter, et l'exploitation, et le foncier. Encore faut-il avoir suffisamment de fonds !

Plus largement, la SAU moyenne (Surface Agricole Utile moyenne) à l'installation des CF est 50% plus grande que celle des HCF. Les HCF non-aidés, quant à eux, ne bénéficient ni de la DJA, ni des prêts bancaires à taux bonifié. Ils compensent cette absence d'aides par un apport personnel plus important (de l'ordre de 30% du coût total de l'installation). Ce surcoût entraîne une contrainte supplémentaire, dès le départ, pour ces agriculteurs non-aidés : être obligés de s'installer sur d'assez petites structures. Leurs exploitations sont en moyenne 2,5 fois plus petites que celle des HCF aidés.

UNE INSTALLATION EN INDIVIDUEL PLUTÔT QUE SOCIÉTAIRE

Les HCF préfèrent s'installer avec un statut d'individuel. De fait, les 2/3 des exploitants choisissent ce statut. Ce choix est encore plus marqué chez ceux qui n'avaient pas de connaissance du milieu agricole avant leur installation. Rien de surprenant à cela, puisque l'installation sociétaire nécessite, au préalable, une bonne connaissance du ou des futurs associés. Et puis souvenons-nous que l'autonomie est une des priorités des HCF. Cependant, les avantages de l'installation sociétaire (plus de temps libre, meilleure pérennité de l'exploitation, ...) entraîne une augmentation de la part de ce type d'installation. Cette part a même doublé entre les deux périodes 1993-1997 et 1998-2002, pour atteindre près de 2 installations sur 5 aujourd'hui.

UNE INSERTION PAS TOUJOURS ÉVIDENTE

Les agriculteurs déjà en place ne voient pas toujours avec plaisir l'installation d'un HCF sur leur commune. Eux, qui avaient prévu le démantèlement à leur profit de la ferme voisine, peuvent alors prendre le nouvel arrivant pour un gêneur. Ce sentiment de gêner les autres, émis par le 1/3 des HCF, va de pair, pour 30% des migrants, avec un accueil désagréable de la part de leur voisins agriculteurs. Ce phénomène est encore plus prononcé dans les zones à forte pression foncière ou à grande concurrence agricole. Néanmoins, 60% des HCF connaissent leur voisin avant l'installation ; dès lors, l'insertion ne pose pas de problème particulier. De surcroît, même en cas d'insertion difficile, la situation s'améliore bien souvent avec le temps, la justification des compétences du nouvel agriculteur et l'entraide agricole aidant.

	“ LES MIGRANTS “	“ LES SÉDENTAIRES “
PERSONNES CONNAISSANT LEURS VOISINS AGRICULTEURS	26 %	71 %
ACCUEIL DÉSAGRÉABLE DE LA PART DES VOISINS AGRICULTEURS	29 %	6 %
PERSONNES AYANT EU L'INPRESSION DE GÊNER LES PROJETS DES AGRICULTEURS LOCAUX	33 %	33 %

PRODUIRE, ÉVOLUER ET SE DÉVELOPPER

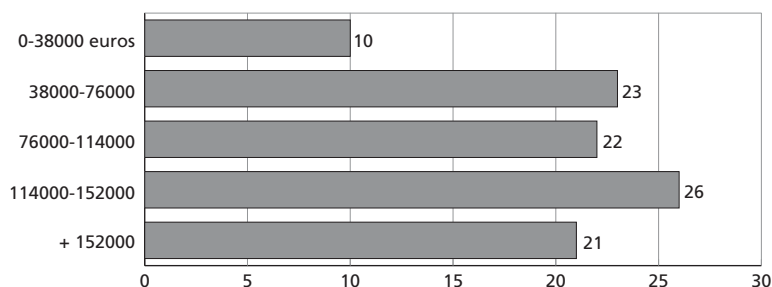
A LA RECHERCHE DE FORTES VALEURS AJOUTÉES

Même si la production la plus répandue reste, pour l'ensemble des HCF, les « bovins lait », des différences de comportement importantes se sont créées avec le temps : les HCF installés sur la période 1993-1997 tâchent, depuis leur installation, de se rapprocher des productions et méthodes classiques des agriculteurs installés sur les fermes familiales. Les HCF installés entre 1998 et 2002, quant à eux, ressemblent de moins en moins aux agriculteurs classiques. Leurs choix s'orientent de plus en plus vers des productions ne nécessitant que de faibles surfaces foncières et pour lesquelles les droits à produire, s'il y en a, sont plus faciles à obtenir. Et ce, tant dans les productions végétales (horticulture, maraîchage, vigne, ...) qu'animales (chèvres, lapins, chiens, ...). Cette tendance est encore plus remarquable chez les « migrants ». En fait, sur l'aspect production, trois points distinguent les migrants des locaux :

- Ils sont près de 30% à avoir mis en place des productions marginales (poissons tropicaux, ruches, escargots, chiens, ...) contre 6% pour les locaux.
- Ils sont plus engagés dans des filières de qualité que les locaux. Et ce, notamment par la pratique d'une agriculture biologique (Au moment de l'installation, 17% des migrants font du « bio » contre 5% des locaux).
- Ils font trois fois plus appel à de la main d'œuvre salariée que les locaux. L'absence d'aide de la famille, due à l'éloignement et qui entraîne un déficit en main d'œuvre dans la moitié des exploitations des migrants lors de l'installation, explique cette particularité. Les migrants créent donc de l'emploi familial et salarié en milieu rural.

Les différentes crises agricoles de ces dernières années et l'augmentation de la pression foncière ont joué dans ces évolutions. Désormais les HCF préfèrent éviter de trop lourds investissements au moment de l'installation (surtout en foncier), et privilégient la recherche d'une forte valeur ajoutée pour leur production. Cela se traduit par une baisse générale du coût à l'installation (dans les départements enquêtés, le coût d'installation dépasse 114 000 euros dans 60% des cas entre 1993 et 1997, et seulement dans 40% des cas entre 1998 et 2002), l'essor de productions atypiques, biologiques, et le développement de la vente directe (principal mode de commercialisation pour 21% des HCF aidés).

Coût à l'installation des HCF aidés



De fait, le financement de l'installation aidée se fait essentiellement grâce à la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et les prêts à taux bonifiés. En revanche, les HCF aidés ne bénéficient que rarement de l'ensemble des aides auxquelles ils ont droit. Notamment très peu bénéficient du PIDIL (Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales). Souvent, il s'agit d'un manque d'information. Les « migrants » pallient alors à ce manque de subventions par un apport personnel (ils financent 25% de leur installation par des apports personnels). Plus généralement, la moitié des non-aidés s'installe avec moins de 40 000 euros contre 10% pour les aidés. Les non-aidés cultivent les extrêmes : une forte proportion d'entre eux (environ 1 sur 3) a eu un coût d'installation supérieur à 150 000 euros contre environ 1 HCF aidé sur 5.

L'ESSOR DE LA VENTE DIRECTE ET DES AUTRES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION

Plus d'un HCF sur 4 commercialise au moins une partie de ses productions via la vente directe. Mais ce sont les migrants qui sont les champions de la vente directe : 40% la pratiquent. Ils sont également 2 fois plus nombreux (24%) que les locaux à faire de la transformation. Les autres activités de diversification (gîtes, fermes auberges, accueil pédagogique, ...) sont délaissées par les locaux. A l'inverse 1 migrant sur 4 en pratique au moins une.

Les activités de diversification

	MIGRANTS	SÉDENTAIRES	HCF AIDÉS	HCF NON AIDÉS
VENTE DIRECTE	40.5 %	21 %	27 %	26.5 %
TRANSFORMATION	24 %	12.5 %	12 %	12 %
TOURISME À LA FERME	14 %	1 %	2.7 %	12 %
PRESTATION DE SERVICE	5 %	2 %	2.7 %	3 %
ACCUEIL PÉDAGOGIQUE	7 %	1 %	3 %	12 %
AUTRE	1 %	1 %	1 %	0 %

AU FIL DES ANS ...

Contexte économique ou volonté de rejoindre le projet initial, les changements s'accroissent au fil des ans :

- Au niveau du statut, les premiers changements sont rares avant 5 ans d'existence. Passé ce cap, et lorsque il y a changement, il s'agit de passer du statut d'individuel à celui de sociétaire. Le plus fréquemment, cette évolution permet au conjoint de s'installer. En revanche, les changements de statut des installés en société, effectués durant les cinq premières années, résultent essentiellement de mésententes entre associés.
- Au niveau des productions, 65% des agriculteurs installés entre 1993 et 1997 ont augmenté leur production principale ou en ont mis en place une nouvelle. Il s'agit dans 30% des cas de rejoindre le projet initial. Les HCF aidés modifient davantage que les non-aidés leurs moyens de production. Même remarque pour la mise en place de nouvelles productions. De plus, vente directe et pratique de l'agriculture biologique continuent leur essor.
- Au niveau de la main d'œuvre, les principaux changements sont la venue du conjoint sur l'exploitation (27% des cas) et l'embauche de salariés permanents (36% des modifications). Ce sont les exploitations des non-aidés qui enregistrent la plus forte croissance de salariés permanent. D'une manière générale, les modifications concernent davantage les fermes des migrants que celles des locaux.

BILAN ET PERSPECTIVES

UN FAIBLE TAUX D'ARRÊT D'ACTIVITÉ

La proportion de chefs d'exploitation ayant quitté leur activité au cours des 10 premières années (dans les 6 départements où l'étude a été approfondie), est de 3% pour les « cadre familial » aidés, et de 11% pour les « hors cadre familial » aidés. Autrement dit, les HCF aidés partent 3 à 4 fois plus que les CF. Néanmoins, près de 9 HCF aidés sur 10 sont encore en activité au bout de 10 ans. Ce chiffre est remarquable et permet d'affirmer que les HCF peuvent jouer un rôle dans le renouvellement des générations d'agriculteurs.

Taux d'arrêt d'activité 10 ans après l'installation

	HCF AIDÉS	CF AIDÉS
TAUX D'ARRÊT D'ACTIVITÉ	11 %	3 %

UN AVENIR ENTRE CHOIX ET CONTRAINTES

Si les réglementations et autres mises aux normes imposent des investissements dans les bâtiments et le matériel (70% des HCF vont investir dans ces domaines), l'augmentation de la production principale reste l'objectif n°1 des HCF. Mais, seule une exploitation sur deux est dans une bonne situation financière. 15% des exploitations sont même déficitaires. L'apport du salaire du conjoint (75% des conjoints des locaux travaillent à l'extérieur) est alors déterminant dans l'équilibre du budget familial.

Situation financière des HCF

SITUATION FINANCIÈRE	MIGRANTS	SÉDENTAIRES	HCF AIDÉS	HCF NON
BONNE À TRÈS BONNE	50 %	52 %	53 %	47 %
PERMETTANT TOUT JUSTE DE VIVRE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE	24 %	37 %	31.4 %	38 %
SITUATION DÉFICITAIRE	26 %	11 %	15.6 %	15 %

Aussi, pour améliorer la situation de leurs exploitations, environ 25% des agriculteurs envisagent de diversifier leurs productions ou de les valoriser via un nouveau mode de commercialisation.

Les difficultés des « migrants » sont une fois encore plus importantes. Ils sont 25% à avoir une situation déficitaire. Le mauvais écoulement des marchandises par le biais de la vente directe (40% des « migrants » pratiquent la vente directe contre 15% pour les « locaux ») explique en parti cette situation. Leur problèmes techniques, dus à de mauvaises connaissances agricoles, contribuent aussi à ces médiocres résultats. Conséquence, la préoccupation première des « migrants » est d'améliorer leurs performances techniques.

Les « locaux » installés depuis plus de cinq sont, quant à eux, plutôt inscrits dans une logique d'agrandissement. Agrandissements d'autant plus aisés que les « locaux » ne manquent généralement pas de main d'œuvre d'appoint gratuite (famille, amis, ...), au contraire des « migrants » contraints le plus souvent à faire appel aux entreprises spécialisées et payantes.

NON, JE NE REGRETTE RIEN

Même les HCF ayant des difficultés ne remettent pas en cause leur installation. Plus de 9 sur 10 déclarent avoir fait un bon choix, et ils sont 95% à vouloir continuer leur métier d'agriculteur. Ils ne se sentent pas pénalisés par leur statut de Hors Cadre Familial et pensent que leurs expériences professionnelles d'avant installation les ont aidés tant sur le plan technique que sur les plans de la gestion et de la négociation. Cette volonté des HCF de continuer le métier de chef d'exploitation est d'autant plus intéressante que la démographie agricole semble indiquer que l'avenir des agriculteurs passe en partie par eux.

LES HCF QUI RENONCENT À L'AGRICULTURE

Peu de HCF, on l'a vu, renoncent à leur métier. Seulement 11% des HCF aidés ont quitté leur statut de chef d'exploitation avant 10 ans de métier. Numériquement, on peut estimer à 300 le nombre de HCF qui cessent leur activité de chef d'exploitation pendant les 10 premières années. Même si ces départs restent très limités, il semble intéressant de les analyser.

QUI SONT-ILS ?

Les HCF qui quittent l'agriculture le font généralement avant 5 ans d'activité. Dresser le portrait robot du HCF type qui quitte l'agriculture reste difficile, néanmoins certaines caractéristiques se dégagent .

- Les femmes sont proportionnellement plus touchées que les hommes.
- Ils sont en moyenne moins diplômés.
- Ils ont moins de liens avec le milieu agricole que les agriculteurs restant en place. Les migrants sont donc plus menacés que les locaux.
- Leurs expériences professionnelles avant l'installation ont été longues (10 ans en moyenne). Et pour la moitié des partants, ces expériences professionnelles ne relevaient pas du domaine agricole.

Du reste, l'installation n'est généralement pas (pour environ 2 HCF partant sur 3) un projet de longue date. L'installation est même la conséquence d'une opportunité à saisir dans 25% des cas. Et jusqu'à 63% des cas pour les GAEC ! Ceci peut d'ailleurs expliquer que le statut sociétaire ne protège pas davantage de la cessation d'activité que le statut individuel. Plus largement, il semble que les partants sont mal intégrés au monde agricole. Enfin on observe que les HCF partants reprennent deux fois plus souvent (25% des reprises) que les autres des fermes dont les anciens exploitants ont quitté le milieu agricole pour un autre métier. La viabilité potentielle initiale des exploitations reprises est-elle toujours bien mesurée ?

LES RAISONS DU DÉPART

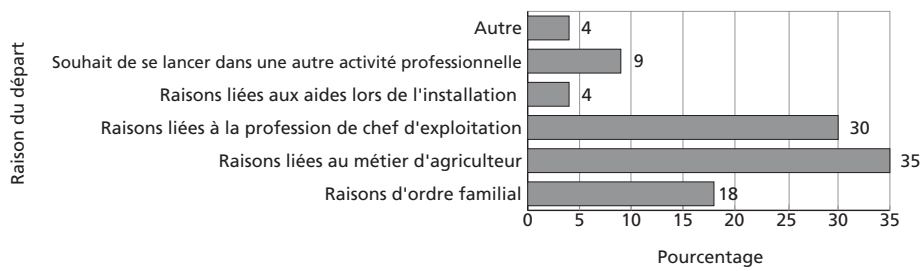
Les raisons du départ sont fort différentes suivant que les HCF soient en individuel ou en société.

- Les exploitations des HCF installés en société jouissaient d'une bonne santé financière. La raison du départ n'est donc pas économique. La cessation est due, pour l'essentiel, à une mésentente entre les associés. En particulier, les HCF ayant remplacé un associé au sein d'un GAEC familial sont souvent considérés comme un employé plutôt qu'un associé. Les conflits, en ce cas, émergent facilement.

- Les « individuels » capitulent davantage pour des raisons économiques. Les HCF installés en individuel qui partent ne sont que 20% à bénéficier d'une bonne situation économique. En revanche la moitié sont dans une situation déficitaire. Ils souffrent également d'une vie de famille qui s'est dégradée depuis l'installation, dégradation qu'ils expliquent par un temps de travail trop important et une quasi absence de temps libre et de loisirs. La moitié déclare que l'activité de leur exploitation souffrait d'un manque de personnel. Les migrants qui, par faute de l'éloignement, ne peuvent pas compter sur l'aide en main d'œuvre de parents ou autres cousins, cumulent les inconvénients. Ils ont recours à des entreprises agricoles qui leur grèvent le budget, et compensent le manque de bras par un accroissement de leur temps de travail.

Au final, la principale raison de départ des « individuels » est d'ordre économique (citée par près de 2 HCF « individuel » sur 3). Les conditions de travail trop pénibles sont la raison de 25% des départs et 1 HCF « individuel » sur 5 quitte son statut de chef suite à un divorce.

Les raisons d'arrêt d'activité



LES EXPLOITATIONS QUITTÉES

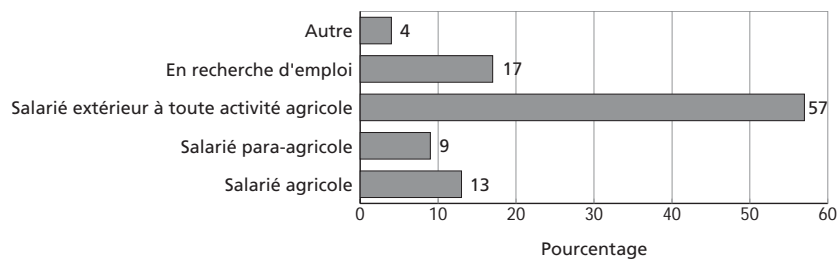
Les HCF qui renoncent au métier d'agriculteur ont 3 fois plus souvent créé leurs exploitations que leurs homologues encore en activité. Ils abandonnent des exploitations en fermage pour 90% d'entre eux, et dont la SAU est inférieure à la moyenne. Quant aux productions, elles se distinguent par une plus forte proportion de cultures non classiques chez les « individuels ». A contrario, pour les « sociétaires », on retrouve les productions usuelles telles que l'élevage laitier et le maraîchage.

Les exploitations libérées restent généralement inexploitées lorsque le HCF était en individuel. Et lorsqu'elles sont reprises (20% des cas), elles servent à l'agrandissement de structures voisines. Dans le cas d'exploitations en société, les parts sociales sont le plus souvent rachetées par les associés toujours en place. Les installations de nouveaux agriculteurs sont donc plutôt rares.

QUE DEVIENNENT LES ANCIENS HCF ?

La réponse est claire : ceux qui exercent une activités sont, pour près des 3/4, salariés extérieurs à toute activité agricole. 17% des anciens HCF sont, en revanche, au chômage, une proportion près de deux fois supérieure à la moyenne nationale (10%). Seulement 17% souhaitent se réinstaller dans l'avenir. L'image du monde agricole et du métier d'agriculteur se sont dégradés à leur yeux. Ils reprochent pêle-mêle le corporatisme de la profession, la dureté physique du travail, le manque de temps de loisirs, l'absence de perspective et surtout la grande faiblesse des revenus qui ont été très loin de leurs attentes.

Situation actuelle des anciens chefs d'exploitation



AU FINAL : QUEL RÔLE POUR LES HCF ?

Les HCF peuvent-ils jouer un rôle dans l'avenir de l'agriculture française ? La réponse est clairement oui. Ils jouent, du reste, déjà un rôle non négligeable puisqu'ils représentent plus d'un quart du total des installations (aidées et non aidées) de moins de 40 ans. L'étude, et c'est nouveau, a montré que l'on pouvait également « compter » sur les HCF sur le long terme. En effet, près de 9 HCF sur 10 sont encore en activité 10 ans après leur installation. Mais attention, la situation des HCF dans les premières années d'exploitation est souvent plus fragile que celle des agriculteurs ayant repris la ferme familiale. Les HCF rencontrent, bien sûr, les difficultés habituelles à toute installation. Mais, ils doivent également faire face à des obstacles spécifiques qui sont encore plus criants pour les migrants. L'insertion dans le monde agricole voire rural, les difficultés techniques ou le manque de main d'œuvre en sont des exemples.

Les HCF s'orientent souvent vers des niches de productions. Ces productions, même si elles ne sont pas complètement atypiques, sont peu développées dans la région d'installation. Les HCF ressentent alors un déficit de conseils sur les plans technique et commercial. La mise en place d'un réseau national de fermes références sur les productions peu courantes pourrait remédier à ce problème pour un coût restreint.

Les aspects commerciaux sont un des maillons faibles des structures agricoles des HCF. L'écoulement des productions, via la vente directe notamment, n'est pas toujours optimum. La commercialisation est pourtant cruciale pour la survie d'une exploitation. L'Etude Prévisionnelle à l'Installation (EPI) ne pourrait-elle pas intégrer la réalisation d'une étude de marché pour les productions commercialisées par la vente directe ?

L'installation sociétaire semble, en revanche, mettre les exploitations des HCF à l'abri des situations déficitaires. En revanche, et ce n'est pas une spécificité aux HCF, les problèmes humains de mésentente entre sociétaires peuvent provoquer des départs anticipés de l'agriculture. Apprendre la « vie en société » est plus que jamais nécessaire.

« Le renouvellement des générations agricoles bientôt assuré par des citoyens ? » demandait, volontairement provocateur, le titre de cet article. Répondre de manière tranchée serait une faute. L'avenir du monde agricole sera, en tout cas, celui de ceux qui le composent. A ce titre, les citoyens qui rejoignent la ferme France font partie de cet avenir.

cnasea

2 rue du Maupas - 87040 Limoges Cedex 1

tél. : 05 55 12 00 00

courriel : info@cnasea.fr